

COMPTE RENDU

Séance du 19 FEVRIER 2015

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 19 février deux mil quinze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mme KIEFFER Caroline, Mme MARIAGE Sandrine, Mme JEANNEY Laurence, M.TROUSSET Jean-Philippe, Mr MOULINET Marcel.

Absent avant donné procuration : M. DELORME Joël à M. WAVREILLE Bernard.

Date de convocation : le 10 février 2015.

Mme Sandrine MARIAGE est nommée secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 22 janvier 2015 est approuvé.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 9/2015 Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Mr le Maire présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets établi par le Sycomore.

Les ordures ménagères

En 2013, le Sycomore regroupait 30 099 habitants (avec Champigny et sans Chenay), soit une augmentation de + 0,7 % par rapport à 2012.

6 354 T de déchets ménagers ont été collectés représentant en tonnages convertis 217 kg/hab/ an ; soit une baisse de 1% par rapport à 2012 qui s'explique par la baisse de consommation des ménages.

La collecte des déchets recyclables

En 2013, 1521 T de déchets recyclables ont été collectés représentant en tonnages convertis 50 kg/hab/an soit une baisse de 2 % par rapport à 2012. Les raisons de cette diminution sont la baisse des consommations des ménages (moins de consommation d'eau en bouteille et pose d'autocollant « stop pub »), l'allègement des flaconnages plastique.

La collecte du verre

Le marché de collecte et de traitement du verre a été attribué à la société MINERIS. En 2013, 1479 T de verre ont été collectés représentant en tonnages 49 kg/hab/an en baisse de 2 % par rapport à 2012 également due à la baisse des consommations des ménages et au changement des contenants (moins de bouteilles en verre, plus de briques recyclables).

Nouveau service du SYCOMORE- la collecte des vêtements en apport volontaire

Deux sociétés, Ecotextile et le Relais mettent à disposition gratuitement des bennes pour la collecte des vêtements. En 2013, 101.88 T de vêtement ont été collectées représentant 3 kg/hab/an.

Ces vêtements ne vont pas dans la poubelle d'ordures ménagères mais sont réutilisés pour produire des chiffons. Ecotextile fait ainsi travailler des sociétés de réinsertion.

Les résultats de la collecte par habitant montrent un tonnage de 544.53 kg/an pour 2013 contre 547.22 kg/an en 2012, dont 217.10kg/an d'ordures ménagères (contre 221.60 kg/an en 2012), 49.16 kg/an de verre, 50.56kg/an de déchets recyclables et 224.33 kg/an en déchèterie. Le tonnage ramassé est donc toujours en baisse.

Coût du ramassage en 2013 par habitant : 88.03 €an (contre 81.12 € pour l'année 2012). Le coût a augmenté mais est toujours moins élevé qu'en 2008.

Vu l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 200-404 du 11 mai 2000 fixant les indicateurs techniques et financiers devant figurer sur ce rapport,

Vu la délibération n° 57/2014 en date du 8 octobre 2014 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,
Prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

➤ **Délib n° 10/2015 Transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Champagne Vesle**

L'article L134 de la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové : loi ALUR) réserve la mise à disposition des moyens de l'état pour l'application du droit des sols aux seules communes comprises dans un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) comptant moins de 10 000 habitants. Cette disposition entre en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

Par conséquent à compter de cette date, la commune d'Ormes ne bénéficiera plus de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de la DDT gratuitement.

Dans ce contexte la commission « Urbanisme » de la Communauté de Communes Champagne Vesle a proposé aux élus la création d'un service mutualisé au sein de la CCCV. Sur la base de l'adhésion de 33 communes, le recrutement d'une personne à temps plein serait nécessaire.

Mr le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCCV.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire,

Le conseil à l'unanimité,

Est d'accord pour confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Champagne Vesle dès le 1^{er} juillet 2015.

➤ **Délib n° 11/2015 Achat d'une auto-laveuse**

Mr le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de conseil, il a évoqué le fait que la Commune de les Mesneux voulait céder sa machine auto laveuse de type Karcher qu'elle n'utilise plus.

Il ajoute que l'agent d'entretien est allée l'essayer et qu'elle confirme son bon état et recommande son utilisation future pour l'entretien de la salle des Fêtes Hélène Lévy.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte de reprendre la machine auto-laveuse pour une valeur de 500 € TTC

A la commune de Les Mesneux.

➤ **Délib n° 12/2015 Choix de l'intervenant pour la révision du PLU de Ormes suite au groupement de commande**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adhéré au groupement de commande pour la mise en conformité du PLU de Ormes en fonction de la loi ALUR et Grenelle II.

Suite au lancement de l'appel d'offre, deux bureaux d'études ont été retenus pour cette procédure :

- *L'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims (AURR) pour le lot 1 des communes : Bouleuse, Chenay, Treslon, Vrigny, Chalons sur Vesle, Ormes, Thillois et Trigny,*
- *Et BE 3C (SAFER) pour le lot 2 des communes : Bouilly, Coulommes, Courmas, Ecueil, Pargny, Sacy, Serriers, Chamery et Villedommange.*

Suite à la procédure de commande groupée et de consultation auprès de différents bureaux d'études lancée le 4 décembre 2014, engagée par la Communauté de Communes Champagne Vesle à laquelle a été associée la commune d'Ormes,

Considérant les propositions reçues en date du 20 janvier 2015,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- ✓ retient l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims pour la révision du PLU pour un montant de 10 800,00 € HT soit 12 960 € TTC.
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer les conventions.

Les membres précisent que les crédits seront portés aux budgets 2015 et 2016.

Mr SUPLY précise qu'une réunion de prise de contact a eu lieu avec Mr ANDRADE de l'agence d'urbanisme le 17 février dernier. Il ajoute qu'une prochaine réunion de conseil exceptionnelle aura lieu Jeudi 5 mars 2015 à 20 h 30 pour lancer la procédure de révision du PLU.

➤ **Rétrocession de la voirie de la Zone des Blancs Fossés**

Mr le Maire rappelle que jusqu'à ce jour le Lotissement de la Zone des Blancs Fossés est privé et appartient toujours au groupe PLURIAL NOVILIA (anciennement EFFORT REMOIS).

Il informe l'assemblée d'une demande de l'Effort Rémois pour régulariser la cession des voiries de cette zone à titre gratuit selon la convention de rétrocession signée en 2006.

Les parcelles concernées sont cadastrées comme suit :ZX100 et ZX107 et X500-504-507-513-523-532-554-562 ce qui représente une surface totale de 18 556 m².

Le conseil prend acte de cette demande et accepte la reprise de la voirie et des espaces verts de la Zone, à condition de procéder à une réception contradictoire en présence de tous les intervenants avec établissement d'un procès verbal conformément à la convention de rétrocession signée en 2006. Il ajoute qu'un acte de cession établi par notaire serait souhaitable.

Les membres du conseil précisent que les voiries et les espaces verts entreront dans le domaine privé de la commune et leur classement dans le domaine public se fera par délibération décidant de l'incorporation avec mise à jour du tableau vert.

➤ **Projet SKATE PARK**

M. Denis COUSINA présente deux propositions chiffrées évoluant sur deux années différentes adressées par la société IMAJ (basée dans la Meuse) à savoir :

La première comportant :

- 1 super quarter + 1 pyramide pour 15 146 € HT la première année
- 1 super pentus +1 table+1 grind pour 9 516 € HT la deuxième année

La deuxième comportant :

- 1 super quarter +1 grind +1 table pour 14 976 € HT la première année
- 1 pyramide +1 super pentus pour 12 296 € HT la deuxième année.

Le conseil précise qu'il se focalise sur un premier projet quitte à le compléter dans les années à venir si la fréquentation est suffisante.

M. COUSINA ajoute qu'une subvention de la part du Conseil Général à un taux de 23 % à hauteur de 60 % du montant total HT est possible mais à la condition que le projet soit accompagné d'un projet associatif permettant d'offrir une pratique encadrée aux jeunes qui sont intéressés.

Il est décidé de consulter d'autres entreprises sur la même base de matériel.

➤ **Accessibilité des bâtiments communaux**

Mr le Maire rappelle la nécessité de rendre accessible les différents bâtiments communaux avant la fin de l'année.

Pour les bâtiments accessibles il faut adresser une attestation au préfet avant le 1^{er} mars 2015.

Pour les bâtiments non accessibles il faut réaliser des agendas d'accessibilité pour le 27 septembre 2015. Il s'agit de proposer un calendrier précis des travaux à effectuer ainsi qu'un devis.

Pour la commune, les différents établissements recevant du public (ERP) sont :

- la salle des Fêtes classée en 4^{ème} catégorie L
- la mairie est en 5^{ème} catégorie, W
- l'ancienne école est en 5^{ème} catégorie, L
- l'Eglise est en 4^{ème} catégorie, V.

l'installation ouverte au public (IOP) constitue le Parc Multi-sport.

Pour l'Eglise il sera possible de demander une dérogation.

M. Bernard Wavreille précise que la commission bâtiment effectuera une visite d'inspection samedi 21 février 2015 vers 11h.

II. QUESTIONS DIVERSES

✓ Commission des impôts directs

Mr le Maire précise que la commission doit se réunir pour examiner les changements de 2014 avant le 6 mars 2015. La réunion est fixée au jeudi 26 février à 19 h.

✓ Entretien du rond point Route de Dormans

Mr le Maire précise qu'une réunion est prévue avec les élus de Les Mesneux le Jeudi 26 février 2015 à 18 h 30. Pour étudier de nouveaux devis d'entretien.

✓ Lotissement communal

Mr le Maire précise que la commune a rencontré les services techniques Assainissement de la Communauté de Communes Champagne Vesle. Il ajoute que compte tenu de la topographie du site, un poste de refoulement sera vraisemblablement nécessaire au nord ouest du lotissement.

Il en ressort, que la collecte des eaux usées, le transfert jusqu'au poste de refoulement, la création du poste et la canalisation de refoulement sous domaine privé seront à la charge de la commune.

Selon ces nouvelles dispositions, le conseil définira un prix de vente à la parcelle pour le vote du budget du lotissement courant avril.

✓ Bilan financier de l'année 2014

Le bilan des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement est présenté :

RECAPITULATIF ANNEE 2014 Budget Communal



✓ Rapport de l'année 2013 sur la concession gaz établi par le SIEM

Mr le Maire fait état du rapport de contrôle rédigé par le SIEM à qui la commune a délégué sa compétence.

Le gaz dans la Marne c'est 98 communes desservies, 113 091 clients, 1742 km de réseau de gaz naturel.

Pour le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) c'est 19 communes, 4 793 clients, et 153.3 km de réseau soit 160 GWh acheminés. Pour Ormes, les clients se situent dans la Zone des Blancs Fossés.

✓ Demande d'un riverain

Mr le Maire se fait le relais de la requête d'un administré qui désire déplacer une bordure de forme « bateau » devant son entrée de garage, en raison d'un nouvel aménagement du bâtiment. La demande est acceptée.

✓ Panneau d'agglomération

Mr le Maire précise à l'assemblée que le panneau d'agglomération Ormes en venant des Mesneux allait être déplacé avant le cimetière en raison de la future urbanisation de la rue du Dresfervuoin.

✓ **Projet salle des Fêtes**

Une réunion avec AGENCIA, l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, a eu lieu le 18 février dernier. Les élus ont décidé de lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

✓ **Groupement de commandes électricité**

Mr le Maire informe l'assemblée que le SIEM propose aux collectivités de réaliser et coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'alimenter leurs bâtiments. En effet, au 31 décembre 2015, c'est le marché de l'électricité qui s'ouvre à la concurrence : les tarifs réglementés des sites « jaunes » et « verts » vont disparaître. Les collectivités devront mettre en concurrence les fournisseurs conformément au code des marchés publics pour obtenir un nouveau contrat. Mr le Maire précise qu'il a répondu au sondage adressé par le SIEM, même si la commune ne possède aucun site en tarif jaune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Séance du 19 février 2015

| N° délibérations | Thème | Objet de la délibération |
|------------------|------------------|--|
| 9/2015 | intercommunalité | Rapport 2013 sur le Sycomore |
| 10/2015 | Urbanisme | Accord donné à la CCCV pour instruire autorisations d'urbanisme |
| 11/2015 | Finances | Achat auto laveuse |
| 12/2015 | Urbanisme | Choix de l'intervenant pour la révision du PLU suite au groupement de commande intercommunal |